**Le crime d’être proscrit**

*Article de Marceau Pivert publié dans SIA [organe de Solidarité Internationale Antifasciste] N°2 (24 novembre 1938)*

Nos apprentis-Führer développent leur malfaisance dans des proportions véritablement inimaginables!

Voici, en ce qui concerne la *« répression »* contre les *« étrangers »* un paragraphe des décrets-lois qui mérite une citation particulière:

*« En outre, à l’égard des étrangers expulsés qui, ayant parfaitement la possibilité de quitter la France, s’obstinent à enfreindre les ordres de départ, la peine de la relégation est la seule sanction efficace pour éviter la violation répétée des mesures d’éloignement prises par les autorités françaises. »*

Les étrangers expulsés « *ayant la possibilité* »?… Qu’est-ce que cela signifie?

Cela signifie que de malheureux réfugiés antifascistes chassés de leur pays par la dictature sont priés de retourner se livrer aux vengeances, aux persécutions et aux assassinats des bourreaux de la classe ouvrière.

Jamais notre bourgeoisie n’a montré sous un angle aussi hideux son véritable visage de haine de classe et d’hypocrisie à la fois.

Jamais des mesures ayant quelque analogie avec cette proscription n’ont été envisagée à l’égard de la racaille franquiste, des agents de la Gestapo ou des Russes blancs qui infestent certains centres et sont protégés automatiquement parce qu’ils sont riches, tiennent pignon sur rue et se présentent sous le patronage de puissants protecteurs politiques.

Mais pour les pauvres bougres, tout est bon! Ceux qui refusent de retourner dans les camps de concentration, ceux qui n’exécutent pas les ordres de refoulement parce qu’ « *ils ne peuvent pas faire autrement t »*, parce que pour eux, cela équivaudrait à un véritable suicide, ceux-là sont traqués comme des chiens, recensés, parqués, emprisonnés, meurtris. La solidarité de classe des travailleurs a pu les protéger provisoirement; la bourgeoisie, féroce, ne veut plus les voir. Elle acquitte et libère ses cagoulards, mais elle veut en finir avec les véritables antifascistes.

Et voici ce qu’elle a imaginé dans cette débauche de décrets dictatoriaux pris sous prétexte de « *redressement financier* » en vertu des pleins pouvoirs:

Les étrangers assez obstinés pour refuser de se laisser livrer à Hitler ou à Mussolini seront envoyés au bagne comme des criminels, comme ces déchets de la société en faveur desquels, d’ailleurs, le *« Front populaire »* devait prendre des mesures d’adoucissement.

Ainsi, les condamnés aux travaux forcés demeureront en France, dans les prisons centrales. Seuls parmi les condamnés de droit commun seront envoyés au bagne les souteneurs invétérés après trois ou quatre condamnations. Mais, en outre, les malheureux émigrés antifascistes, des hommes propres, fidèles à leurs idées, des travailleurs honnêtes eux, seront immédiatement *« relégués »* comme des criminels endurcis vers la Guyane ou dans les Iles.

Quel est le citoyen qui n’a pas senti le rouge lui monter au front à la lecture d’un tel document?

Quel est le sauvage qui a rédigé ce texte superscélérat?

N’a-t-il donc pas de compagne, d’enfants, de famille, d’amis, celui qui ose traiter aussi cruellement, comme un rebut social, des hommes dont le seul crime est d’être malheureux, accablés et loyaux à l’égard de la grande cause de l’émancipation de l’humanité.

Quelle différence y-a-t-il entre le cerveau qui a conçu cette monstruosité, et le cerveau d’une brute fasciste, ou le cerveau d’un gorille à peine supérieur?

… En voilà assez!

Assez de trahisons et de lâchetés! Assez de *« démocrates »* à faux nez qui préparent chez nous le lit de la dictature. Assez de servilité à l’égard des trusts et des banques qui ne peuvent plus considérer les travailleurs que comme chair à profit, chair à souffrance, chair à canon.

Ici, à *« S.I.A. »*, en élevant notre protestation révoltée contre l’infâme décret nous ajouterons un mot à l’adresse des misérables politiciens qui font ce triste métier comme pour mieux justifier les prébendes des financiers dont ils exécutent les ordres: Le peuple a plus de mémoire que ces messieurs ne l’imaginent. On peut sans doute abuser de sa faiblesse passagère, écraser férocement les plus faibles et les plus déshérités dans ses rangs. Mais le jour viendra, c’est pour nous une certitude! Ceux qui ont pris la triste responsabilité des décrets scélérats devraient bien y penser un peu dans leur ivresse d’autorité usurpée et de coercition fragile. Car ils auront besoin de beaucoup de cette humanité qu’ils refusent à leurs adversaires lorsque passera sur leur tête le souffle de la justice souveraine des masses populaires enfin délivrées de leurs chaînes!